

# PROCEDURE D'INSCRIPTION DE PARCELLES DANS UN RESEAU

## EXPLOITANTS

- 1. Annonce des parcelles** pour le réseau via la plateforme de saisie en ligne des données agricoles (epdir).



Annoncer uniquement les parcelles agricoles codifiées en SPB situées dans le périmètre d'un réseau ; parcelles en zone à bâtir exclues.

Prêter attention à **sélectionner le bon réseau**.

### Quand ?

1<sup>e</sup> ou 2<sup>e</sup> session d'ouverture

**Pas encore membre du réseau concerné ?**



Prendre contact avec l'association du réseau pour s'inscrire et établir un contrat

**Frais à la charge de l'exploitant (cotisation et quote-part, variables selon les réseaux)**  
-> détails auprès de l'association concernée

## SCA

- 2. Transmission de la liste des nouvelles annonces** aux associations.

### Quand ?

Après la 2<sup>e</sup> session d'ouverture

- 5. Versement des contributions** réseau pour les parcelles validées

### Quand ?

En automne, lors du versement principal

## ASSOCIATIONS

- 3. Validation des exploitants** par l'association ; retour de la liste au SCA.

Délai d'env. 3 semaines pour retour de la liste

## BUREAUX

- 4. Validation / invalidation** des parcelles.

Prise de contact avec les exploitants concernés.

### Quand ?

Courant de l'été

Eventuelle expertise biologique au préalable si nécessaire

**Frais (tarifs variables) à la charge de l'exploitant** -> détails auprès du bureau concerné

